

Compte-rendu de l'assemblée générale de l'AFM le 16/05/2017

Présents:

- 20 personnes présentes à l'assemblée générale (fiche de présences en annexe du compte-rendu)
- 14 pouvoirs (en annexe du compte-rendu)

Ordre du jour:

- 1. rapport d'activité : présentation des activités (accueil des mercredis, projets réalisés, mini-camps)
- 2. approbation des comptes 2016 et adoption du budget prévisionnel 2017 et point concernant les subventions et leur versement (Mairie / CAF / DDJS)
- 3. approbation de la grille tarifaire et de l'adhésion annuelle
- 4. recrutement de membres pour le CA et élection du bureau
- 5. questions diverses

La présidente Christelle Ollivier démarre l'assemblée générale en présentant l'AFM : association gérant le centre de loisirs accueillant des enfants de Meylan ou d'ailleurs de 3 à 6 ans.

1. Rapport d'activité : présentation des activités (accueil des mercredis, projets réalisés, mini-camps)

Le rapport d'activités pour l'année 2016 (en annexe) est présenté par Karine Evrard, directrice du centre de loisirs.

Pour l'année 2017 :

- Dans le cadre qualité des accueils de loisirs, en partenariat avec la CAF, l'AFM a choisi de sensibiliser les équipes à l'intégration du handicap. Ainsi l'équipe d'animation est accompagnée depuis le mois d'Avril 2017 dans cette démarche.

- Cet été, le centre de loisirs a obtenu un agrément supplémentaire de la PMI pour 20 enfants grâce à l'accord de la mairie de l'utilisation de l'école des Béalières. Le centre de loisirs fonctionnera donc en 3 groupes : les zigotos (2011), les lutins (2012), les kangourous (2013/2014). Les zigotos accueillis au centre de loisirs, se déplaceront à l'école de Béalières pour la journée puis reviendront au centre de loisirs à 17h.

L'accord de la mairie pour l'utilisation de l'école des Béalières est limité à l'été 2017. Pas de reconduite pour Septembre à ce jour.

2. Approbation des comptes 2016 et adoption du budget prévisionnel 2017 et point concernant les subventions et leur versement (Mairie / CAF / DDJS)

Le rapport financier de 2016 et le budget prévisionnel pour l'année 2017 (en annexe) sont présentés par Claire Laclide-Vignal, trésorière et soumis au vote de l'assemblée générale.

Quelques points notés concernant les demandes en comparaison au prévisionnel :

- Les dépenses supplémentaires liées aux contrats CDII (retraites, médecine du travail, provisions congés payés, frais bancaires pour les virements mensualisés ...) avaient été insuffisamment budgétées en prévisionnel sur 2016. Réajustement fait pour le prévisionnel 2017.
- Les sorties pendant les vacances se sont avérées plus coûteuses :
 - Un choix a été fait de séparer les sorties entre les deux groupes (Kangourous et Zigotos/Lutins), ceci est mieux pour les enfants qui restent au centre de loisirs (plus de place) comme pour ceux qui partent (moins de monde). Ce choix pédagogique a été maintenu pour l'été 2017, même si ceci coûte un peu plus cher en transport.
 - Le séjour pour 7 enfants en été n'avait pas été provisionné l'année dernière. Pour 2017 un nouveau séjour est envisagé pour 2 nuitées du 28 au 30 août. Il est décidé de proposer ce séjour pour 10 enfants. Le séjour sera annulé s'il n'y a pas 10 enfants inscrits. Les activités pendant le séjour restent à préparer.
- Un achat de matériel a été fait également en supplément.

Concernant les recettes : outre la participation des familles, les organismes suivants soutiennent le centre de loisirs financièrement :

- La mairie de Meylan sous forme de subvention et de péréquation sociale.
- Le CCAS qui aide les familles ayant un faible QF

– La CAF

==> Résultat du vote pour les comptes de 2016 : les comptes de 2016 sont acceptés à l'unanimité.

==> Résultat du vote pour le budget prévisionnel : le budget prévisionnel 2017 est accepté à l'unanimité.

Un point est fait concernant la subvention accordée par la mairie pour l'année 2017 : Un acompte a été versé en février 2017. Le centre de loisirs a la capacité financière de fonctionner jusqu'à la fin de l'été. Une demande de provision sur la subvention a été faite pour le mois de septembre.

Concernant l'alimentation, un test à l'aveugle avec 5 prestataires a été fait par plusieurs membres du bureau. Le bilan est que Guillaud traiteur propose le meilleur rapport qualité/prix (3,28€ par enfant). Nous continuons donc avec Guillaud Traiteur. Le prix n'a pas augmenté pour cette année.

3. Approbation de la grille tarifaire et de l'adhésion annuelle

Une nouvelle grille tarifaire est proposée pour l'année débutant au premier mercredi après la rentrée scolaire 2017 jusqu'au dernier jour de vacances d'été 2018. Une augmentation de 1% avec arrondi est proposée pour les tarifs : mercredi petites journées, journée vacances, demi-journée, forfait 5 jours. Il est proposé également de changer le nom du forfait 5 jours en forfait semaine. Ces propositions sont soumises au vote de l'assemblée générale.

==> Résultat du vote de la grille tarifaire : ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Il est proposé de maintenir l'adhésion annuelle à 20€. Cette proposition est soumise au vote.

==> Résultat du vote : le maintien de l'adhésion annuelle est accepté à l'unanimité.

Le CCAS a demandé à l'AFM d'accorder une adhésion solidaire de 5€ à des familles bénéficiant de l'aide du CCAS et que le CCAS désignerait. Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée générale.

==> Résultat du vote : cette proposition est refusée à l'unanimité à ce jour.

Le bureau se rapprochera du CCAS pour obtenir les conditions qui permettront au CCAS de déterminer quelles familles pourraient bénéficier de l'adhésion solidaire.

5. Recrutement de membres pour le CA et élection du bureau

3 membres sortants du conseil d'administration : Christelle Ollivier, Sophie Lefebvre, Camille Mareau.

2 membres rentrant dans le conseil d'administration : Sabine Wierre, Daniel Cléménçon

Le nouveau conseil d'administration s'est retiré et a élu les personnes suivantes au bureau :

- Eliska Zikmund : Présidente
- Catherine Beaumont : Vice-présidente
- Mathilde Alonso : Secrétaire
- Lætitia Dassé : Vice-secrétaire
- Claire Laclide-Vignal : Trésorière
- Sabine Wierre : Vice-trésorière

4. Question diverses

Des parents s'interrogent sur la capacité du centre de loisirs à répondre au besoin des familles avec l'arrivée potentielle future de nouvelles familles.

Pour cet été, l'agrément de la PMI a pu passer à 100 enfants grâce à l'école de Béalières. En septembre, nous revenons à 80 enfants maximum alors que des enfants se retrouvaient déjà sur liste d'attente les mercredis cette année. Sans solution, cette situation pourrait se poursuivre.